

gine anglaise possèdent toutes les aptitudes voulues, mais en sont écartés à cause de leur manque de connaissance du français, qui est, aujourd'hui, essentiel, dans le commerce, non seulement au Canada, mais en tout pays. En Angleterre, l'éducation de la classe moyenne n'est pas complète si elle ne comprend pas le français; cette langue est nécessaire pour parvenir aux emplois importants du service civil, et le jeune homme qui la possède en entrant dans les affaires est doublement favorisé. Bien plus, elle ouvre à l'étudiant un champ littéraire nouveau, lui communique un esprit plus large, et lui fait envisager d'un point de vue plus libéral les problèmes de ce monde. Nous ne sommes pas sans être exempts de reproches, nous, Anglais de la province de Québec. Un trop grand nombre d'entre nous considèrent la connaissance du français plutôt comme une superfluité que comme une chose nécessaire, mais nous faisons cependant des progrès. Nous sommes plus avancés qu'il y a vingt ans et nous nous en trouvons mieux. La connaissance du français constitue une splendide valeur commerciale, c'est un précieux intermédiaire destiné à détruire les préjugés soulevés par des démagogues forcés et dépourvus de scrupules."

De la place de l'anglais dans nos Couvents et nos Académies

L'enseignement de l'anglais est en honneur dans nos écoles primaires supérieures, et c'est tant mieux. Les élèves de ces écoles apprennent à parler et à écrire cette langue assez correctement. Aussi, la connaissance des deux langues officielles du pays donne une supériorité reconnue à la jeunesse canadienne-française sur la jeunesse canadienne-anglaise.

Mais tout opportune que soit l'étude de l'anglais, il ne faut jamais dans la province de Québec, lui donner le pas sur l'étude du français. On exagère parfois en certains milieux. Dans des séances solennelles, où l'auditoire est exclusivement français, ne va-t-on pas jusqu'à détrôner la langue française, si propre à exprimer les sentiments les plus délicats, et faire dire en anglais d'abord, les remerciements des élèves *canadiens-français* à des parents *canadiens-français*. C'est une innovation malheureuse.

Nomination

M. A.-H. Fortier, avocat et député de Labelle, a été nommé membre du Comité catholique du Conseil de l'Instruction publique. C'est une excellente nomination. Nous félicitons cordialement le nouveau titulaire.

DEPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Commission administrative du fonds de pension des fonctionnaires de l'enseignement primaire

Séance du 5 décembre 1912

Présents: L'honorable P. Boucher de LaBruère, surintendant de l'Instruction publique, président de la commission; MM. Jos. Ahern, de la cité de Québec, délégué de la conférence des instituteurs catholiques de Québec; J.-N. Perrault, de la cité de Montréal, délégué de la conférence des instituteurs catholiques de Montréal; H.-M. Cockfield et M.-C. Hopkins, de la cité de Montréal, délégués de l'association provinciale des instituteurs protestants.

Le procès verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Le secrétaire de la commission soumet le rapport suivant:

MM. les membres de la commission administrative du fonds de pension des fonctionnaires de l'enseignement primaire.

Messieurs,

Le soussigné, secrétaire de votre commission, a l'honneur de vous faire le rapport qui suit: